



---

# NOTE DE PRESENTATION DU PROJET DE CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE

---

Parcu di corsica



16 AOÛT 2017

## NOTE DE PRÉSENTATION RÉSUMANT LA CHARTE ET LA CONCERTATION

---

### ***La concertation autour de l'élaboration du projet***

L'élaboration de la nouvelle charte a été engagée sur **délibération de l'Assemblée de Corse, le 31 janvier 2014**, sur un périmètre d'étude de révision de la Charte de 171 communes, et confiée au Syndicat mixte en y associant les collectivités territoriales concernées et leurs groupements et en concertant avec les partenaires associés, avec le soutien des services de l'Etat et de la Fédération des PNR. Suite à cette délibération le Préfet de Corse a émis un **avis d'opportunité favorable** à la poursuite de la procédure, assorti de quelques recommandations.

La concertation a été conduite auprès des collectivités (2 départements, 171 communes, 22 communautés de communes) du périmètre d'étude dans un premier temps, puis auprès des différentes institutions (services de l'Etat et de la CTC, établissements publics, chambres consulaires...) et des acteurs (groupements professionnels, associations, personnalités...) du territoire dans un second temps. Elle a permis de « renouer le dialogue » avec les collectivités et leurs élus et de confirmer la volonté des acteurs du territoire quant au maintien d'un outil emblématique et indispensable au développement durable de l'Île.

Lors des nombreuses rencontres<sup>1</sup> organisées à cette occasion, un projet de territoire a été débattu. Construit à partir d'enjeux spécifiques aux trois espaces constitutifs de ce Parc (Montagne, Rural, Littoral) ce projet identifie les actions qu'il conviendra de mettre en œuvre, dans les domaines de la préservation de la biodiversité et des paysages, du maintien des activités agro-sylvo-pastorales, du développement des activités touristiques et de nature ou de l'accueil et de la sensibilisation des publics.

A l'issue de cette concertation les services du syndicat mixte ont rédigé un **avant-projet de Charte** (APC). Celui-ci est accompagné d'un **plan du Parc** et d'**annexes**. Il s'appuie sur une **évaluation de la charte précédente** (1999-2008) et sur le **diagnostic territorial** du périmètre d'étude, établi en 2011. Les grandes étapes de cette procédure ont été régulièrement validées par un **COPIL** présidé par le préfet de Corse et le président de l'Exécutif de Corse.

Fin 2015, l'avant-projet de Charte et le plan du Parc furent adressés pour avis

- à toutes les communes et communautés de communes du périmètre d'étude
- aux services de l'Etat, de la CTC et des conseils départementaux
- aux membres du conseil scientifique et de prospective du PNRC
- aux membres du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Corse (CSRPN).

---

<sup>1</sup> - Plus d'une dizaine de réunions, 15 ateliers thématiques et 3 journées de restitution réunissant 400 participants au total.

En mars 2016 le dossier (a été adressé par la CTC au préfet de Corse, au ministère de l'Écologie, au rapporteur du conseil national pour la protection de la nature (CNP) et à la fédération des PNR pour **l'avis intermédiaire**. L'avis intermédiaire favorable a été transmis à la CTC et au Syndicat mixte à la fin du mois d'août 2016.

Le nouveau projet prenant en compte les recommandations de l'avis intermédiaire a été **approuvé par le comité syndical du PNR le 6 janvier 2017**. Le **27 janvier 2017**, au vu de l'état d'avancement du dossier, **l'assemblée de Corse a délibéré** et étendu le périmètre d'étude à neuf nouvelles communes, soit 180 communes au total (4 484 km<sup>2</sup>). Parallèlement le projet ayant fait l'objet d'une **évaluation environnementale**, celle-ci a été adressée au conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) fin janvier 2017 pour être examinée par l'autorité environnementale (accusé de réception au 2 février 2017).

A l'issue de cette même délibération, le président de l'exécutif a arrêté l'ouverture de **l'enquête publique** (du 22 mai au 20 juin 2017). Le rapport d'enquête publique, avec avis favorable, a été rendu le 16 août 2017.

### **Les raisons du choix des objectifs et des mesures de la Charte**

#### ***La Corse, l'un des dix « points chauds » (hot-spot) de biodiversité à l'échelle de la Méditerranée...***

S'étendant de part et d'autre de la grande dorsale qui culmine au Monte Cintu (2706 m d'altitude), le PNR se définit historiquement comme le territoire de l'intérieure de l'île. Il accueille de nombreuses plantes d'intérêt patrimonial. C'est aussi le domaine du Mouflon, de l'Aigle royal, du Gypaète barbu, de la Sittelle corse, des Discoglosses et de nombreuses chauves-souris. La localisation parfois limitée, de certaines populations animales et végétales, leur l'ancienneté, voire leur endémisme, accentuent l'intérêt patrimonial de ces peuplements. La grande variété d'habitats naturels et de paysages y est accentuée par la géodiversité née la confrontation entre la Corse cristalline et la Corse schisteuse.

La biodiversité de cette montagne et ses caractéristiques faunistiques, floristiques, géologiques ou paysagères constituent aussi un des facteurs d'attractivité touristique de la Corse (la fréquentation du mytique GR 20 a plus que doublé en vingt ans).

La façade maritime occidentale du Parc abrite de nombreux écosystèmes (rochers et falaises littorales, maquis, peuplements de chêne vert, herbiers de posidonies, formations coralligènes, grottes sous-marines...) et demeure un espace de référence en Méditerranée. La création de la réserve naturelle de Scandola a ainsi contribué à la préservation de nombreuses espèces jadis menacées comme le Balbuzard pêcheur. La façade orientale, avec son chapelet d'étangs saumâtres et de dunes, complète le panorama de ce territoire d'exception.

Le territoire du PNR est également riche de son patrimoine archéologique et historique [sites préhistoriques du «Pianu» de Livia (Levie), Citadelle de Corti (Corte), voies de communication empruntant les itinéraires de transhumance, ponts génois...]. La silhouette des villages perchés, les tours génoises du littoral, les chapelles romanes et les églises baroques sont autant de composantes originales et marquantes de la Corse et de son parc naturel. L'originalité du patrimoine culturel immatériel se trouve ici renforcée par

l'insularité. Riche de nombreux savoirs populaires, portée par une langue vivante, cette identité s'exprime par exemple à travers l'art vocal.

Cependant, depuis le siècle dernier, la montagne corse connaît un déclin préoccupant des activités agro-sylvo-pastorales, avec comme corollaires une fermeture et une uniformisation des milieux délaissés. Cette vacance ne profite pas aux ongulés sauvages, puisque l'on observe une stagnation des populations de mouflons. La réduction des troupeaux domestiques en estive entraîne une rupture de la chaîne alimentaire en montagne et compromet la conservation du Gypaète barbu, espèce phare de la montagne corse. La recolonisation spontanée par la forêt ou le maquis augmente le risque de grands incendies, ou d'attaques parasitaires. La relance des pratiques d'estive est par exemple, un enjeu majeur pour la conservation de la diversité de la faune de montagne. Elle doit aussi tenir compte de l'équilibre écologique des milieux fragiles (pozzines...) qui participent à la régulation du débit des cours d'eau, lors de la sécheresse estivale.

***La conservation de la biodiversité exceptionnelle de la montagne corse repose sur le maintien d'activités traditionnelles mais aussi sur la maîtrise de la fréquentation touristique...***

Le tourisme représente en effet l'une des principales ressources économiques de la Corse. La stratégie de développement touristique de l'île mise sur une offre composite « mer-montagne » et sur le développement des sports et des activités de nature, mais le développement de nouveaux modes de consommation des espaces naturels (activités motorisés terrestres, maritimes ou aériennes, manifestations sportives...) et la forte fréquentation de certains sites sont à l'origine d'impacts négatifs sur l'environnement.

Ainsi la notoriété internationale du GR 20 et sa fréquentation croissante imposent une organisation nouvelle dans la gestion de la randonnée. Opérateur historique du développement de la randonnée en Corse, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse est en première ligne pour relever ce défi.

Sur la façade occidentale maritime du Parc, qui offre des bijoux de nature particulièrement spectaculaires (Calanche de Piana, Golfe de Porto, presque île de Scandola...) la fréquentation nautique peut être source de pollution et de dérangement de la faune littorale et marine. L'extension de la réserve naturelle ou l'amélioration des conditions de gestion du site du patrimoine de l'Humanité (UNESCO) contribueront à la reconquête de la biodiversité littorale et marine déjà engagée sur cette façade. Ces projets seront menés en concertation avec les acteurs locaux.

***Le défi d'une relance du développement de l'intérieur de l'île reste entier...***

L'intérieur de l'île, essentiellement composé de petites communes rurales est resté en marge du développement observé sur le littoral. La menace d'une désertification y est encore très présente. Le territoire du Parc naturel régional regroupe 40% des communes de Corse mais seulement 10% de sa population. La question de l'accessibilité des services demeure cruciale et même la situation des bourgs-centres ruraux qui maillent l'intérieur de l'île restant précaire.

La préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel et la revitalisation de l'espace rural basé sur un rééquilibrage de l'activité économique entre littoral et intérieur est, depuis la création du PNRC, l'enjeu central des projets de territoire fondant chacune de ses chartes.

À la faveur des révisions successives de ses chartes, le territoire du Parc a pris de l'épaisseur. Confiné à l'origine à la diagonale montagnaise et à une portion de la façade occidentale, il s'est étendu, en lien avec les problématiques de revitalisation économique de la campagne, à la Castagniccia, aux grandes vallées débouchant à la mer, au littoral oriental et désormais au massif de Cagna.

Cette recherche d'un équilibre entre mer et montagne, s'appuyant sur des solidarités territoriales renforcées, suppose une meilleure valorisation des complémentarités entre ressources naturelles et offres de découverte et d'activités. Le périmètre d'étude retenu et les objectifs qui fondent le contenu de chacune des orientations (cf. infra les trois axes) de cette Charte se veut ouvert aux logiques d'interfaces.

De la **montagne** qui fonde l'identité du territoire sur ses richesses naturelles et une tradition pastorale, à la **campagne** qui doit s'inscrire dans un mode de développement durable fondé sur la valorisation des patrimoines, et jusqu'aux **zones littorales**, emblématiques de la conservation de la biodiversité terrestre et marine, où la maîtrise de l'urbanisation et de la fréquentation toujours croissante est indispensable, la gestion concertée de l'ensemble du territoire, associant les communes de l'arrière-pays à la construction d'une solidarité mer-montagne s'impose plus que jamais.

### Les caractéristiques du projet

**Une stratégie territoriale, trois axes d'intervention et un fil conducteur** (1<sup>ère</sup> partie du rapport)

Le territoire du PNRC s'organise ainsi autour de deux secteurs d'intérêt patrimonial majeur pour la Corse: la **montagne** et le **littoral occidental** ; déjà inscrits dans le périmètre du classement initial (1972) et dont la préservation doit demeurer une priorité. Cependant, comme au moment de sa création, la raison d'être du PNRC demeure la **revitalisation des territoires ruraux** et le rééquilibrage entre le littoral et l'intérieur de l'île.

La Charte propose donc de développer les solidarités territoriales et le partenariat entre tous les acteurs du territoire. Elle s'appuiera pour cela sur les missions obligatoires des parcs naturels régionaux :

- Protection des paysages et des patrimoines naturels et culturels (biodiversité et continuités écologiques, paysages, gestion de l'eau, changement climatique, maîtrise de la circulation motorisée) ;
- Aménagement du territoire (urbanisme, publicité, aménagement impactant le paysage) ;
- Développement économique, social et culturel et qualité de vie (culture, agriculture, forêt, pêche, tourisme) ;
- Accueil, éducation et information du public ;
- Expérimentation et innovation (transition énergétique).

Tout en maintenant les fondamentaux qui ont présidé à la création du PNRC et qui constituaient l'ossature thématique de ses chartes précédentes, le Syndicat mixte du Parc propose donc d'élaborer sa nouvelle Charte en s'appuyant sur trois enjeux territoriaux :

- Renforcer la protection et la gestion de la montagne (axe 1)
- Contribuer au développement durable du milieu rural (axe 2)

- Préserver la biodiversité et le paysage du littoral (axe 3)

En complément de la prise en compte des enjeux propres à chacun de ces espaces, les élus du territoire ont souhaité privilégier un fil conducteur commun aux trois axes : « **La valorisation durable des patrimoines naturels et culturels du territoire** ».

### **Des objectifs et des mesures concertés** (2<sup>ème</sup> partie du rapport)

Pour chacun des trois axes, les échanges engagés à l'occasion des réunions de concertations (cf. « Le bilan de la concertation ») organisées par le Syndicat mixte du PNRC ont permis de retenir les actions à mettre en œuvre. Celles-ci relèvent de deux niveaux d'objectifs :

#### ➤ Huit **objectifs stratégiques** :

##### Axe 1 A muntagna

- 1.1 Préserver la biodiversité exceptionnelle de la montagne
- 1.2 Valoriser les activités traditionnelles et préserver la diversité des paysages de montagne
- 1.3 Assurer la maîtrise et le développement durable des activités de nature

##### Axe 2 I paesi

- 2.1 Bâtir une économie durable valorisant les ressources locales
- 2.2 Construire un projet social durable
- 2.3 Préserver et valoriser les paysages et le patrimoine naturel et bâti

##### Axe 3 U piaghja è u mare

- 3.1 Assurer collectivement une gestion exemplaire des sites protégés des façades maritimes
- 3.2 Rechercher un développement plus durable des activités humaines

#### ➤ Vingt-huit **objectifs opérationnels** :

Pour chaque objectif opérationnel ont été fixées des **ambitions partagées**. Celles-ci sont déclinées en actions (ou mesures) qui font l'objet d'un paragraphe descriptif intitulé « **Contenu de l'objectif opérationnel** ». Certaines actions sont identifiées au titre du « premier programme triennal ».

Enfin, pour chaque objectif opérationnel a été indiqué le **rôle** de chacun : le Syndicat mixte (chargé de la gestion du Parc naturel régional de Corse, c'est à dire de la mise en œuvre de cette Charte), les différents **signataires** de la Charte : l'Etat, la collectivité territoriale de Corse, les départements de Corse du Sud et de Haute Corse (tous trois réunis à partir de 2018 dans la collectivité de Corse), les communes et les intercommunalités du territoire, et les partenaires (établissements publics de l'Etat ou de la CTC, chambres consulaires, gestionnaires d'espaces naturels, groupements professionnels...).

### **La gouvernance et l'évaluation** (3<sup>ème</sup> partie du rapport)

La dernière partie du rapport de Charte décrit le **mode d'organisation** que le Syndicat mixte du PNRC propose afin de mettre en œuvre ce projet de territoire en s'appuyant sur une équipe technique d'une part, un dialogue permanent avec le territoire d'autre part (gouvernance). Le Syndicat mixte propose en particulier de s'appuyer sur un comité de pilotage et de programmation (partenaires financiers) et sur des commissions thématiques (élus du territoire, agents du Syndicat mixte). Il propose également (à titre

expérimental dans un premier temps) de réunir des acteurs (volontaires) du territoire au sein de conférences locales. Forces de propositions, lieux d'information et de concertation ces instances auront un rôle uniquement consultatif.

Le rapport de Charte prévoit également un **dispositif d'évaluation** qui manquait jusqu'à présent. Construit sur la base de la méthodologie (EVA) préconisée par la fédération des parcs naturels régionaux ce dispositif fournira, au fur et à mesure, un état d'avancement des actions mises en œuvre et une appréciation sur le niveau d'atteinte des objectifs visés (en s'appuyant essentiellement sur les objectifs prioritaires). Cette évaluation s'appuie sur :

- la prise en compte de questions évaluatives,
- le suivi d'indicateurs (recensés dans la deuxième partie du rapport de Charte).

### **Le Plan du Parc** (document cartographique)

Le Plan du Parc qui accompagne le rapport de Charte permet de visualiser la mise en œuvre de la Charte, de ses objectifs et des actions qui s'y rattachent sur le territoire du PNRC.

Il se compose :

- D'un ensemble de cinq cartes (petites échelles) relevant du diagnostic territorial et qui illustrent :
  - Les orientations (trois axes) spatialisées,
  - L'état des lieux du « patrimoine écologique et environnemental de haute qualité »
  - L'état des lieux des « activités de loisirs motorisés »
  - Les « enjeux de la préservation des paysages »
  - La situation administrative (limites des communes et intercommunalités notamment).
- D'une carte principale (grande échelle) qui permet de « situer » les principaux objectifs et mesures identifiés au titre de la Charte. La légende de cette carte fait référence aux missions transversales indiquées plus haut ainsi qu'aux objectifs décrits dans la seconde partie du rapport. Les pictogrammes utilisés dans ce plan sont rappelés également dans le déroulé du rapport.